

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

Quarante-neuvième session

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point X de l'ordre du jour provisoire

**Atelier régional de formation pratique sur la préparation
et la notification des informations relatives aux mesures
d'atténuation dans les communications nationales
et les rapports biennaux actualisés*****Rapport du secrétariat***Résumé*

Le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention a organisé, à l'intention des Parties non visées à l'annexe I situées en Amérique latine et dans les Caraïbes, un atelier régional de formation pratique sur la préparation et la notification des informations relatives aux mesures d'atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, qui s'est tenu du 24 au 27 juillet 2018 à Panama. L'objectif de cet atelier était de faciliter la préparation et la notification, par les experts nationaux, des renseignements sur les mesures d'atténuation dans les communications et rapports biennaux de leurs pays respectifs et de faire en sorte qu'ils soient mieux à même d'appliquer les « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention » et les « Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ». Cet atelier a également permis d'échanger des idées, des enseignements et des expériences concernant le processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés. Le présent rapport rend compte du déroulement de l'atelier et contient un résumé des débats.

* Le présent document a été soumis après la date prévue afin que puissent y figurer les résultats de la 21^e réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, qui s'est tenue les 21 et 22 septembre 2018.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
A. Mandat	1–3	3
B. Objet du rapport.....	4	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	5	3
II. Déroulement de l’atelier.....	6–9	3
III. Débats.....	10–37	5
A. Atténuation des changements climatiques : le tableau d’ensemble	12–14	5
B. Définition, sélection et mise en œuvre des mesures d’atténuation	15–20	6
C. Analyse des effets des mesures d’atténuation	21–23	6
D. Communication d’informations sur l’atténuation au titre de la Convention.....	24–28	7
E. Mise en place ou renforcement des dispositifs institutionnels nationaux	29–31	8
F. Échanges entre pairs	32	8
G. Difficultés, lacunes et possibilités, et besoins qui en découlent en termes d’appui financier et technique et de renforcement des capacités	33–37	9
IV. Conclusions	38–44	9
Annexe		
Programme de travail de l’atelier régional de formation pratique sur la préparation et la notification des informations relatives aux mesures d’atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, organisé pour la région Amérique latine et Caraïbes		11

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans sa décision 19/CP.19, la Conférence des Parties (COP) a décidé que le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts) poursuivrait ses activités pour une période de cinq ans, allant de 2014 à 2018, et que, pour s'acquitter de sa tâche, il agirait conformément au cadre de référence révisé figurant dans l'annexe de ladite décision.

2. Conformément à ce cadre de référence, le Groupe consultatif d'experts a mis à jour son programme de travail pour 2018¹ lors de sa première réunion de 2018, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne), les 5 et 6 février. Au titre de son plan de travail pour 2018², le Groupe consultatif d'experts est convenu d'organiser un atelier régional de formation pratique (ci-après « l'atelier ») sur la préparation et la notification des informations relatives aux mesures d'atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, à l'intention des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) situées en Amérique latine et dans les Caraïbes, région pour laquelle un atelier de ce type n'avait pas encore eu lieu.

3. À sa dix-neuvième session, la COP a demandé au Groupe consultatif d'experts de présenter chaque année un rapport intérimaire sur ses activités à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pour que celui-ci l'examine à ses sessions qui se tiennent à l'occasion des sessions de la COP³.

B. Objet du rapport

4. Le présent rapport, qui s'inscrit dans le processus visant à rendre compte de l'avancement des travaux menés par le Groupe consultatif d'experts⁴, contient un résumé du déroulement de l'atelier (chap. II) ainsi que des débats qui s'y sont tenus (chap. III).

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Après examen du présent rapport, le SBI souhaitera peut-être tenir compte des renseignements pertinents qui y figurent lorsqu'il envisagera de réexaminer le mandat du Groupe consultatif d'experts, y compris sa durée et le cadre de référence, en vue de recommander un projet de décision à ce sujet, pour examen et adoption par la COP à sa vingt-quatrième session.

II. Déroulement de l'atelier

6. Le Groupe consultatif d'experts a organisé l'atelier avec l'aide du centre régional de collaboration de Panama (géré par le secrétariat de la Convention en partenariat avec la Société andine de développement) et du Programme des Nations Unies pour le développement.

7. L'atelier a été accueilli par le Gouvernement panaméen à Panama du 24 au 27 juillet 2018. Il a réuni 35 experts nationaux (18 femmes et 17 hommes), à savoir 21 représentants de Parties non visées à l'annexe I situées dans la région, trois membres du Groupe consultatif d'experts, trois experts du Bureau régional du Programme des Nations Unies

¹ Voir <http://unfccc.int/2608.php>.

² Consultable à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CGE_workplan_2018.pdf.

³ Décision 19/CP.19, par. 7.

⁴ Voir FCCC/SBI/2018/20 pour le rapport 2018.

pour l'environnement pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Panama, quatre experts de la Société andine de développement et quatre spécialistes⁵.

8. Les principaux objectifs de l'atelier étaient les suivants :

a) Rendre les experts nationaux mieux à même d'appliquer les « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention » (ci-après « Directives pour l'établissement des communications nationales ») et les « Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention » (ci-après « Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés ») afin qu'il leur soit plus facile de préparer et notifier les informations sur les mesures d'atténuation dans les communications et rapports de leurs pays respectifs ;

b) Offrir un cadre pour échanger des idées, des enseignements et des expériences concernant le processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, selon qu'il convient.

9. Cet atelier était conçu et structuré de la même manière que les deux autres ateliers organisés en 2017 (pour l'Afrique et pour les régions Asie-Pacifique et Europe orientale) et a par conséquent suivi un programme de travail similaire (voir l'annexe). Par des présentations et des exercices pratiques interactifs, il a permis de traiter les aspects suivants :

a) Aperçu des mesures d'atténuation des changements climatiques à l'échelle mondiale : principaux résultats tirés du cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Cette séance a été consacrée au contexte mondial dans lequel s'inscrit l'atténuation des changements climatiques et aux différentes approches en la matière, sur la base des conclusions du cinquième Rapport d'évaluation. Elle a notamment porté sur les tendances relatives aux stocks et aux flux de gaz à effet de serre (GES) et leurs facteurs déterminants, les voies et mesures d'atténuation dans l'optique d'un développement durable, et les politiques d'atténuation et les institutions qui en sont responsables ;

b) Mesures intergouvernementales pour atténuer les changements climatiques : la Convention, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. Cette séance a permis de dresser un tableau général des moyens mis en place par les autorités des pays développés et des pays en développement pour atténuer les changements climatiques en s'appuyant sur des processus intergouvernementaux. Si l'accent a été mis sur l'atténuation dans les pays en développement, des éléments concernant les pays développés ont également été traités dans les grandes lignes afin de dresser un tableau d'ensemble ;

c) Définition, sélection et mise en œuvre des mesures d'atténuation. Cette séance a permis d'aborder des considérations essentielles liées à la définition et à l'évaluation des mesures d'atténuation, ainsi que les obstacles potentiels à la planification et à l'exécution de telles mesures. Elle a été l'occasion d'expliquer les principales étapes de l'analyse des mesures d'atténuation, notamment la sélection et la hiérarchisation, et de donner un aperçu des instruments disponibles et des exemples d'outils couramment utilisés pour évaluer le potentiel d'atténuation. Les participants ont pris part à un exercice pratique faisant appel à des modèles permettant d'établir une courbe hypothétique des coûts liés aux GES et de hiérarchiser les mesures d'atténuation grâce à une analyse multicritères ;

d) Analyse des effets des mesures d'atténuation. Cette séance a permis de fournir des orientations sur les bonnes pratiques applicables à l'analyse des résultats attendus des mesures d'atténuation, à savoir l'analyse ex ante des effets, notamment en matière de développement durable. Elle a également donné un aperçu des différentes étapes d'une évaluation ex ante ainsi que des exemples des méthodes et outils existants pour évaluer les effets dans différents domaines. Un exercice pratique destiné à évaluer les effets des mesures d'atténuation sur les émissions de GES dans les transports a été organisé ;

⁵ Deux experts du centre régional de collaboration et deux experts du Gouvernement panaméen.

e) Communication d'informations sur l'atténuation au titre de la Convention. Cette séance a permis de donner un aperçu du cadre dans lequel s'inscrivent les obligations des pays en développement concernant les informations sur les mesures d'atténuation à présenter dans leurs communications nationales et leurs rapports biennaux actualisés. Les dispositions relatives aux mesures d'atténuation figurant dans les Directives pour l'établissement de communications nationales et les Directives FCCC pour l'établissement de rapports biennaux actualisés ont été expliquées. Cette séance a également été l'occasion d'expliquer différentes approches envisageables pour communiquer des renseignements tout en respectant les dispositions relatives à l'établissement de rapports et de les expliciter grâce à des exemples fondés sur des informations présentées par des pays en développement dans leurs communications nationales et leurs rapports biennaux actualisés ;

f) Mise en place ou renforcement de dispositifs institutionnels nationaux. Cette séance a permis de donner un aperçu des éléments clefs des dispositifs institutionnels nationaux pour l'établissement et la soumission des communications nationales et des rapports biennaux actualisés. Des exemples de dispositifs institutionnels mis en place par des pays en développement ont été donnés, notamment en ce qui concerne les rôles et responsabilités des principales parties prenantes et la possibilité de remédier au manque de moyens et de ressources grâce aux partenariats ou à la collaboration ;

g) Échanges entre pairs. Les deux dernières séances de l'atelier ont été consacrées à l'échange d'enseignements et de données d'expérience en ce qui concerne l'élaboration de mesures d'atténuation et la présentation d'informations s'y rapportant dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés. Les difficultés rencontrées et les lacunes constatées s'agissant de la préparation et de la présentation de ces informations dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés ont également été évoquées, ainsi que la nécessité d'un appui financier et technique et d'un renforcement des capacités pour y remédier.

III. Débats

10. Tout d'abord, des exposés, étayés par des exemples concrets, ont été présentés sur les manières de préparer et de notifier les informations relatives aux mesures d'atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés conformément aux dispositions applicables en la matière. Puis des séances de questions-réponses et des exercices en petits groupes ont eu lieu. Les participants ont pris part à des exercices pratiques sur la préparation et la notification d'informations relatives aux mesures d'atténuation, à partir d'études de cas, et ont échangé leurs vues et les enseignements tirés de cette activité.

11. Les principaux éléments des débats tenus lors de chaque séance de l'atelier sont résumés ci-après.

A. Atténuation des changements climatiques : le tableau d'ensemble

12. Les principales conclusions tirées du cinquième Rapport d'évaluation du GIEC ont été examinées, en particulier les différents scénarios de changements climatiques et la possibilité de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation ; les objectifs nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques devraient être fondés sur ces conclusions.

13. Les participants ont exprimé le souhait de renforcer la collaboration régionale concernant la collecte et la notification d'informations dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, compte tenu des similitudes que présentent les situations nationales et les conditions climatiques dans la région ; ils ont relevé les possibilités qui s'offraient de partager les bonnes pratiques, les ressources et l'expertise afin de surmonter les difficultés communes.

14. Les participants souhaitaient également savoir quelle serait l'incidence des modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence renforcé des

mesures et de l'appui prévu à l'article 13 de l'Accord de Paris, actuellement en cours de négociations au sein du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris, sur l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

B. Définition, sélection et mise en œuvre des mesures d'atténuation

15. Il a été souligné que le volet « atténuation » du processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés pourrait être amélioré en adoptant une démarche plus rigoureuse et plus systématique pour l'évaluation des mesures d'atténuation.

16. Les enseignements tirés concernant la définition, la sélection et la mise en œuvre des mesures d'atténuation ont été partagés, en particulier les difficultés rencontrées pour définir le champ d'intervention des experts qui évaluent ces mesures, avoir accès aux données nécessaires pour mener à bien les évaluations et comprendre et communiquer les hypothèses retenues. Les participants ont également partagé des éclairages et des enseignements concernant la mesure dans laquelle l'implication des principales parties prenantes améliorerait le processus d'évaluation des mesures d'atténuation.

17. Les participants ont également fait part de leur expérience s'agissant du recrutement d'experts externes pour les évaluations. Ils ont souligné qu'il importait que ces compétences extérieures soient complétées voire remplacées par un savoir-faire technique national, ce qui permettrait de mieux comprendre les outils et méthodes utilisés pour évaluer les mesures d'atténuation et comment les adapter à la situation locale, et contribuerait aussi au renforcement des compétences de gestion existantes en matière de supervision des évaluations.

18. Les participants ont partagé leurs expériences de l'utilisation de méthodes et outils de modélisation prêts à l'emploi et ont insisté sur la nécessité de comprendre comment fonctionnait un modèle, pourquoi il était applicable au contexte considéré et quelles étaient les hypothèses sous-jacentes lorsqu'il était fait appel à des compétences techniques externes.

19. Certains participants ont estimé qu'il importait de bien comprendre les différentes méthodes de sélection d'une année de référence pour l'estimation des réductions d'émissions de GES afin d'être en mesure de justifier le choix de la méthode utilisée, notamment les hypothèses sous-jacentes et les effets escomptés, pour intégrer des données dans les politiques et stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques.

20. Les participants ont jugé que le cadre utilisé pour l'exercice pratique sur la sélection et la hiérarchisation des mesures d'atténuation à l'aide d'une analyse multicritères pourrait être facilement adapté dans leurs pays respectifs afin d'appréhender les différentes options de développement sobre en carbone disponibles et qu'il pourrait contribuer à une évaluation plus approfondie des mesures d'atténuation possibles ainsi qu'à l'adoption de décisions au niveau national.

C. Analyse des effets des mesures d'atténuation

21. Les participants ont décrit les activités entreprises pour analyser les effets des mesures d'atténuation dans leurs pays respectifs. Ils ont mis l'accent sur le caractère essentiel de la planification et de la préparation afin que le processus d'analyse soit mené à bien dans les délais impartis. Ils ont fait part des difficultés rencontrées pour avoir accès aux données détenues par les principales parties prenantes, vérifier la qualité des données et combler les lacunes, ainsi que des moyens pour y remédier.

22. Pendant l'exercice consistant à réaliser une sélection quantitative simplifiée des options en matière d'atténuation des émissions de GES (courbes de coûts marginaux de dépollution et matrice de sélection multicritères), les participants ont fait observer que le recours aux modèles officiels d'atténuation, même les plus simples, nécessitait de nombreux mois de travail, de solides compétences, une formation continue et des orientations claires de la part d'experts (économistes, spécialistes de la modélisation et

experts dans le domaine de l'énergie). À cet égard, les ressources financières, la collecte de données et les mesures relatives au contrôle et à l'assurance de la qualité des données ont été considérées comme indispensables.

23. Lors de l'exercice sur l'évaluation des effets des mesures d'atténuation dans le secteur des transports, les participants ont fait remarquer que le remplacement des véhicules de transport de passagers par d'autres solutions plus économes en carburant ou moins énergivores nécessitait une analyse minutieuse permettant de répondre aux questions suivantes : dans quelle mesure la nouvelle technologie va-t-elle contribuer à réduire la consommation de carburant par rapport au parc existant et aux projections de statu quo, comment les avantages attendus vont-ils se matérialiser au fil du temps et quelles conséquences imprévues (effet rebond) seraient susceptibles de réduire ces avantages (par exemple, si les gens décident de garder leur vieille voiture plus longtemps).

D. Communication d'informations sur l'atténuation au titre de la Convention

24. Si les Directives FCCC pour l'établissement de rapports biennaux actualisés offrent une certaine souplesse aux pays concernant la communication d'informations en fonction de leurs capacités et de leur situation nationale, ceux-ci peuvent toutefois rencontrer encore des difficultés pour présenter des informations suffisamment détaillées et complètes tout en restant concis. Les participants ont estimé que la présentation des différents modèles et les exemples élaborés par le Groupe consultatif d'experts pourraient les aider à établir les informations et à les communiquer de manière aussi concise que possible.

25. On a rappelé aux participants qu'il importait de présenter des informations cohérentes et homogènes dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, étant donné que le rapport sert à mettre à jour la communication la plus récente. Les débats ont été axés sur la gestion des délais pour l'établissement des informations de façon que des renseignements à jour puissent figurer dans le rapport biennal actualisé.

26. Les participants ont souligné la nécessité de comprendre quels sont les objectifs des mesures d'atténuation en cours et prévues et de les indiquer dans le rapport biennal actualisé afin de montrer en quoi la mise en œuvre de ces mesures contribuera à la réalisation desdits objectifs et de la stratégie d'atténuation dans son ensemble. Les informations sur les diverses phases des mesures d'atténuation devraient être concises mais suffisamment détaillées pour indiquer clairement la nature et l'ampleur des mesures prises, prévues et envisagées.

27. Les participants ont été sensibilisés à l'intégration des questions de genre dans la procédure d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés et à la nécessité de présenter des informations qui en tiennent compte dans les communications et les rapports afin d'appuyer l'application de décisions qui ont trait aux questions de genre dans le cadre de la Convention.

28. L'exercice consacré à la communication d'informations a permis aux participants de mieux comprendre les dispositions des Directives FCCC pour l'établissement de rapports biennaux actualisés, comment analyser les données de base fournies par les experts sectoriels et comment synthétiser les informations à présenter. Ils ont notamment dû faire face à la difficulté de déterminer la portée et la pertinence des renseignements à communiquer afin de décrire avec concision les mesures d'atténuation : nature, champ d'application (secteurs et gaz concernés), objectifs quantitatifs, indicateurs de progrès, méthodes et hypothèses retenues. Les participants ont estimé que l'exercice devrait les aider à adapter leur manière de procéder pour établir les rapports et à affiner les dispositifs institutionnels existants afin de rendre leurs modalités de collecte et de gestion des données plus efficaces et efficientes.

E. Mise en place ou renforcement des dispositifs institutionnels nationaux

29. Les exposés présentés par des participants de la Barbade, de Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de Cuba et du Pérou sur la mise en place de dispositifs institutionnels et les enseignements qu'ils en ont tirés ont donné lieu à un échange de vues fructueux sur la création de dispositifs institutionnels de mesure, de notification et de vérification ou leur renforcement. Les participants ont décrit les efforts qu'ils accomplissaient pour surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtaient dans ce processus de renforcement.

30. Les participants ont fait observer que l'établissement du deuxième rapport biennal actualisé avait nécessité moins de temps et d'efforts que le premier. Cela s'expliquait en grande partie par le fait que les pays avaient pu s'appuyer sur les procédures et dispositifs institutionnels mis en place pour le premier rapport.

31. On a souligné qu'il importait de mobiliser le soutien d'institutions universitaires et régionales et d'organismes nationaux afin de rendre les dispositifs institutionnels plus solides et durables et, à terme, moins tributaires des consultants externes. Pour que ces dispositifs soient efficaces, il était également essentiel d'avoir à l'esprit les considérations suivantes :

a) Faire en sorte que les cadres dirigeants adhèrent au processus de mise en place des dispositifs institutionnels et se l'approprient est indispensable si l'on entend créer un organe de coordination qui soit suffisamment compétent et doté de l'autorité juridique nécessaire pour associer les principales parties prenantes et faire ainsi avancer ce processus ;

b) Faire fond sur les dispositifs déjà en place dans les ministères d'exécution ou les secteurs concernés au lieu d'en créer de nouveaux peut contribuer à rendre le processus plus ouvert et à limiter le besoin de ressources supplémentaires ;

c) Rattacher la question des changements climatiques aux dispositifs institutionnels de développement socioéconomique existants et aux objectifs de développement durable dispenserait d'avoir à créer d'autres dispositifs pour lutter contre les changements climatiques et favoriserait l'adhésion des parties prenantes.

F. Échanges entre pairs

32. Au cours de la séance consacrée aux échanges entre pairs, les participants de la Barbade, de Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de Cuba et du Pérou ont présenté leur expérience et les enseignements, parfois similaires, qu'ils ont tirés de l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés. Il convient de retenir que les pays devraient notamment :

a) Abandonner les systèmes théoriques de suivi et d'évaluation pour mettre en place des systèmes plus pratiques et mieux adaptés aux pays en vue de soutenir les activités de mesure, de notification et de vérification ;

b) Intensifier la collaboration régionale afin d'apprendre des autres pays en ce qui concerne les difficultés rencontrées et les solutions adoptées pour mettre en place ou améliorer les dispositifs institutionnels ;

c) Étayer la collecte et la gestion des données avec un cadre juridique solide et des dispositifs institutionnels bien établis ;

d) Améliorer les connaissances et les compétences des experts nationaux qui participent à l'élaboration des mesures d'atténuation et à leur notification dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, afin de contribuer à entretenir la mémoire institutionnelle ;

e) Faire fond sur les systèmes de gestion des inventaires de GES existants afin d'appuyer plus efficacement le processus de définition des mesures d'atténuation.

G. Difficultés, lacunes et possibilités, et besoins qui en découlent en termes d'appui financier et technique et de renforcement des capacités

33. Des informations ont été communiquées concernant des projets soumis au Fonds pour l'environnement mondial afin de bénéficier de l'appui de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, qui vise à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays en développement de façon qu'ils puissent être pleinement associés aux mécanismes de mesure, de notification et de vérification existants et au cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris.

34. Il a été souligné que les technologies de la communication, y compris les sites Web nationaux et les sites des ministères, pouvaient être utiles pour diffuser des informations, sensibiliser les populations et améliorer la coordination entre les acteurs qui prennent part à l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

35. L'accent a également été mis sur la nécessité de rattacher les mécanismes de mesure, de notification et de vérification existants aux systèmes nationaux de suivi et d'évaluation des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

36. La prise en compte de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements ainsi que l'élaboration des inventaires de GES selon une démarche globale ont été jugées essentielles à la progression vers un développement durable.

37. Les initiatives de coopération régionale sont l'occasion d'échanger sur les difficultés rencontrées et les solutions possibles et de mobiliser un appui et des ressources pour remédier à ces difficultés. Par exemple, un niveau de référence uniformisé à l'échelle régionale dans l'optique d'un réseau électrique commun pourrait être défini afin d'éviter que chaque pays de la région ait à calculer son propre coefficient d'émission de référence.

IV. Conclusions

38. Les participants à l'atelier ont apprécié d'avoir pu travailler, lors des exercices pratiques, sur des études de cas qui reproduisaient la situation sur le terrain. Ils se sont félicités des échanges approfondis qu'ils ont pu avoir avec leurs pairs, le Groupe consultatif d'experts et d'autres experts. En disposant des supports de formation avant l'atelier, les participants ont pu se préparer à l'avance, ce qui a permis que l'atelier soit le plus interactif possible.

39. De manière générale, l'atelier a été constructif en ce qu'il a :

a) Permis aux experts nationaux de Parties non visées à l'annexe I de se familiariser avec le processus d'élaboration de mesures d'atténuation et de notification dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés conformément aux directives applicables en la matière ;

b) Fourni un cadre aux experts nationaux d'une même région pour partager leurs expériences et les enseignements tirés de celles-ci ;

c) Encouragé la création de réseaux entre les experts nationaux ;

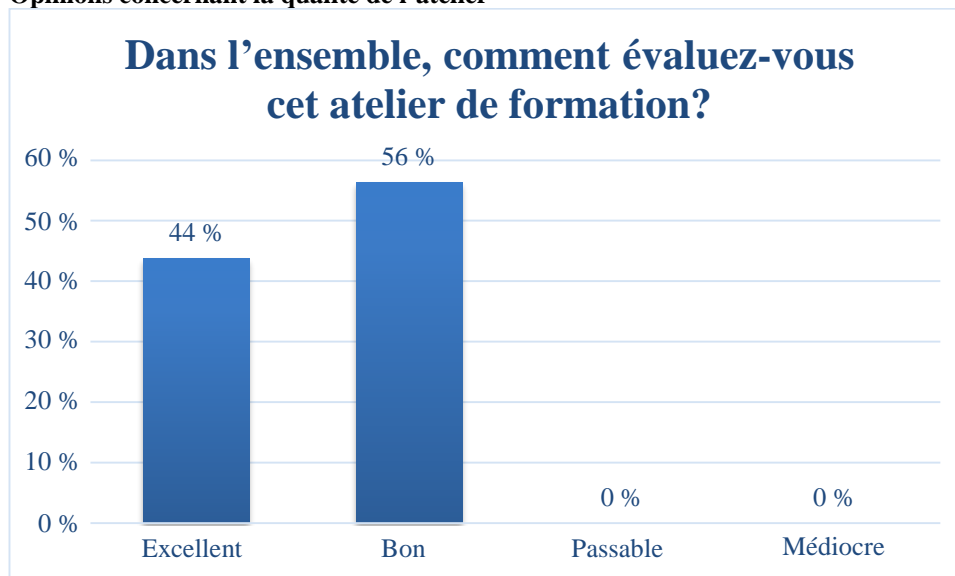
d) Offert l'occasion au Groupe consultatif d'experts de dialoguer avec les experts nationaux et de mieux appréhender les enseignements tirés et les acquis, ainsi que les obstacles et les difficultés rencontrés par les pays.

40. Certains participants ont fait part de leur intention d'utiliser les supports de formation comme base pour former d'autres experts nationaux, améliorer les dispositifs institutionnels existants, maîtriser davantage l'analyse des mesures d'atténuation, améliorer leurs critères de recrutement d'experts et perfectionner leur procédure d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

41. Une enquête a été réalisée à l'issue de l'atelier afin de recueillir l'avis des participants ; 16 d'entre eux y ont répondu. Les paragraphes 42 et 43 donnent un aperçu des résultats de l'enquête.

42. Les personnes ayant répondu à l'enquête ont estimé que l'atelier était d'excellente (44 %) ou de bonne (56 %) qualité, comme indiqué dans le graphique ci-dessous. Au total, 94 % d'entre elles ont déclaré que le contenu avait été bien préparé et 88 % se sont dites satisfaites de l'intérêt pratique des exercices de formation et des échanges qu'ils avaient suscités. Toutes ont déclaré que les connaissances et les informations acquises grâce à l'atelier étaient applicables à leurs travaux et leur seraient utiles.

Opinions concernant la qualité de l'atelier



43. Les mesures qui pourraient être prises pour accroître l'efficacité de ces ateliers à l'avenir sont les suivantes :

- a) Améliorer la présentation graphique des notions et des informations ;
- b) Améliorer les exercices pratiques en fournissant davantage d'orientations et augmenter le nombre d'exercices afin de couvrir plus de sujets et d'encourager l'apprentissage par la pratique ;
- c) Prévoir quelques jours de plus pour les ateliers afin de donner aux participants plus de temps pour assimiler les informations et poser davantage de questions ;
- d) S'agissant des mécanismes de mesure, de notification et de vérification, mettre davantage l'accent sur les difficultés spécifiques auxquelles les pays de la région font face et les solutions possibles pour y remédier ;
- e) Inclure davantage d'informations sur les outils et modèles utilisés pour estimer les émissions de GES et le potentiel d'atténuation, en particulier pour les secteurs des transports et des déchets ;
- f) Donner plus d'exemples des enseignements que des pays similaires ont tirés des processus de notification et du respect des obligations en la matière ;
- g) Présenter un bilan actualisé et approfondi des modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui prévu à l'article 13 de l'Accord de Paris, actuellement en cours de négociations au sein du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris, et de leur incidence sur le processus de notification.

44. Le Groupe consultatif d'experts, le secrétariat et les participants ont remercié le Gouvernement panaméen d'avoir accueilli l'atelier. Le Groupe consultatif d'experts a aussi remercié tous les partenaires qui ont contribué à l'organisation de l'atelier ainsi que les Parties visées à l'annexe II de la Convention et les autres pays développés parties qui ont fourni un financement.

Annexe

Programme de travail de l'atelier régional de formation pratique sur la préparation et la notification des informations relatives aux mesures d'atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, organisé pour la région Amérique latine et Caraïbes

[Anglais seulement]

Time	Agenda items
	Day 1
8.30 a.m. – 9 a.m.	Registration
9 a.m. – 9.30 a.m.	Opening - Opening address, welcome remarks, workshop opening remarks, keynote address
9.30 a.m. – 9.45 a.m.	Introduction - Introduction – workshop participants - Overview of workshop – objectives, agenda and expectations
9.45 a.m. – 10.15 a.m.	Coffee break
10.15 a.m. – 12.30 p.m.	Mitigating climate change: the bigger picture - Overview of global mitigation of climate change: key results from the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change <i>This session will cover the global context of mitigation and key messages drawn from the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change: approaches to climate change mitigation, trends in stocks and flows of greenhouse gases (GHGs) and their drivers, mitigation pathways and measures in the context of sustainable development, and mitigation policies and institutions.</i> The intergovernmental response to mitigating climate change: the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement <i>This session will provide an overall picture of how national governments of both developed and developing countries are collectively mitigating climate change through intergovernmental processes, including the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement. The emphasis will be on mitigation in the context of developing countries; however, in order to complete the global picture, elements relating to developed countries will also be broadly addressed.</i> - Question and answer session <i>Participants will have the opportunity to pose questions, seek clarification and share experience.</i>
12.30 p.m. – 2 p.m.	Lunch break
2 p.m. – 3.30 p.m.	Identifying, selecting and implementing mitigation actions - Determining the context for mitigation actions <i>This session will highlight key considerations in conducting mitigation assessments and identifying mitigation actions, and cover potential barriers that need to be taken into consideration in planning and implementing mitigation actions.</i>
3.30 p.m. – 4 p.m.	Coffee break
4 p.m. – 5.30 p.m.	Identifying, selecting and implementing mitigation actions (continued) - Steps for successfully selecting, designing and implementing mitigation actions <i>This session will provide an overview of the main steps involved in mitigation analysis.</i>

Day 2	
9 a.m. – 10.30 a.m.	<p>Identifying, selecting and implementing mitigation actions (continued)</p> <ul style="list-style-type: none"> - An overview of available tools and examples of commonly used tools for assessing mitigation potential <p><i>In this session an overview of tools available plus examples of commonly used tools for assessing mitigation potential will be provided. For each tool, general description, type of data or input needed, outputs, and strengths and limitations will be covered.</i></p>
10.30 a.m. – 11 a.m.	Coffee break
11 a.m. – 12.30 p.m.	<p>Identifying, selecting and implementing mitigation actions (continued)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hands-on exercise <p><i>Participants will engage in a hands-on exercise using spreadsheet models to (1) construct a GHG cost curve based on a hypothetical narrative (to be provided as part of the exercise) and (2) prioritize mitigation actions using multicriteria analysis.</i></p>
12.30 p.m. – 2 p.m.	Lunch break
2 p.m. – 3.30 p.m.	<p>Identifying, selecting and implementing mitigation actions (continued)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hands-on exercise – results and discussion <p><i>Participants will share their results, experience and lessons learned from undertaking the exercise.</i></p>
3.30 p.m. – 4 p.m.	Coffee break
4 p.m. – 5.30 p.m.	<p>Analysing the impacts of mitigation actions</p> <p><i>This session will provide good practice guidance for the analysis of the expected results of mitigation actions, that is ex ante analysis of effects, including the assessment of the sustainable development impacts of mitigation actions. It will also provide an overview of the steps in conducting an ex ante assessment, as well as examples of existing methodologies and tools for assessing impacts in different fields, and will cover different dimensions of progress of implementation, including understanding the status of implementation and results achieved to date.</i></p>
Day 3	
9 a.m. – 10.30 a.m.	<p>Analysing the impacts of mitigation actions (continued)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hands-on exercise – assessing the impacts of mitigation actions in the transport sector <p><i>Participants will engage in an exercise to assess GHG emission impacts of mitigation actions in the transport sector.</i></p>
10.30 a.m. – 11 a.m.	Coffee break
11 a.m. – 11.30 a.m.	<p>Analysing the impacts of mitigation actions (continued)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hands-on exercise – assessing the impacts of mitigation actions in the transport sector <p><i>Participants will share the results of the exercise.</i></p>
11.30 a.m. – 12.30 p.m.	<p>Reporting on mitigation under the Convention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reporting mitigation in national communications (NCs) and biennial update reports (BURs): context and mandate, approaches and examples <p><i>This session will provide an overview of the context and mandate for developing countries' reporting of information on mitigation in their NCs and BURs. Possible approaches to communicating information consistently with the reporting provisions will be explained and further elaborated using examples drawn from information submitted by developing countries in their NCs and BURs.</i></p>
12.30 p.m. – 1.30 p.m.	Lunch break
1.30 p.m. – 4 p.m.	<p>Reporting on mitigation under the Convention (continued)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hands-on exercise – preparing and reporting information in BURs <p><i>On the basis of a hypothetical narrative, participants, in small groups, will prepare information on mitigation actions to be reported in BURs.</i></p>
4 p.m. – 4.30 p.m.	Coffee break

4.30 p.m. – 5.30 p.m.	<p>Establishing or enhancing national institutional arrangements</p> <p><i>This session will provide an overview of key components of national institutional arrangements for preparing and submitting NCs and BURs. It will include examples of institutional arrangements put in place by developing countries and actions taken towards, for example, improving coordination of information to be included in NCs and BURs, clearly defining roles and responsibilities of key stakeholders involved in the process and addressing resource capacity constraints through partnership or collaboration.</i></p>
	Day 4
9 a.m. – 10.30 a.m.	<p>Peer exchange</p> <ul style="list-style-type: none"> - Experience and lessons learned – country presentations <p><i>Selected participants will present their countries' experience and lessons learned from the preparation of NCs and BURs, including related to establishing or enhancing national institutional arrangements.</i></p>
10.30 a.m. – 11 a.m.	Coffee break
11 a.m. – 1 p.m.	<p>Peer exchange (continued)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moderated discussion <p><i>In the context of the country presentations, this session will comprise an interactive discussion facilitated by moderators posing targeted questions related to challenges, experience and lessons learned in establishing or enhancing and maintaining institutional arrangements as well as using the relevant reporting guidelines to prepare NCs and BURs.</i></p>
1 p.m. – 2.30 p.m.	Lunch break
2.30 p.m. – 3 p.m.	<p>Constraints and gaps, and related financial, technical and capacity-building needs in relation to mitigation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moderated discussion <p><i>This session will provide a platform for participants to exchange views on constraints and gaps and related support needed in relation to preparing and reporting information on mitigation.</i></p>
3 p.m. – 3.30 p.m.	Workshop assessment and closure